

Questions orales

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux assurer au député que mon ministère ne fait aucun achat, sous quelque forme que ce soit, de l'autre côté de la frontière.

Je peux aussi garantir au député que nous appliquons toutes les règles qui concernent Revenu Canada aux termes des lois existantes.

J'irai même jusqu'à dire qu'à la suite des rencontres avec l'industrie de l'imprimerie et de l'étude qui est en cours maintenant, le gouvernement dans son ensemble cherche des moyens pour essayer d'établir de façon permanente des règles du jeu équitables partout où nous constatons qu'elles ne le sont pas. Si nous voyons que c'est le cas ici, nous prendrons les mesures appropriées pour y remédier.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Il est urgent qu'on apporte rapidement des améliorations à la Loi sur les jeunes contrevenants. De nombreux habitants de ma circonscription réclament des changements.

J'ai déjà porté cette question à l'attention de l'ex-ministre de la Justice le 12 juin 1989, il y a deux ans. J'alléguais alors que nos lois doivent être modifiées pour tenir davantage compte des victimes des criminels et la société en général.

Quels changements importants seront incorporés dans le projet de loi C-12, y compris les amendements, et quelles modifications prévoit-on pour la phase 2 de la réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et encore une fois de l'intérêt qu'il porte à ce sujet. Le projet de loi C-12, nouvelle version de l'ancien projet de loi C-58, présenté par mon prédécesseur, en est à l'étape de l'étude du rapport à la Chambre. Il traite des critères à utiliser dans le cas du renvoi d'un adolescent au tribunal pour adultes et des peines pouvant être imposées par le tribunal pour adultes à un adolescent reconnu coupable de meurtre.

J'espère que la Chambre sera bientôt saisie de ce projet de loi. Je crois comprendre qu'un certain nombre d'amendements ont été proposés. Cet automne, je pré-

senterai la deuxième phase de la refonte de la Loi sur les jeunes contrevenants, qui élargira l'application de notre législation aux adolescents en conflit avec la loi.

Je ne peux en dire plus pour le moment, puisque le projet de loi n'a pas encore été déposé, mais je peux assurer au député que nous consultons énormément les provinces et toutes les parties concernées. J'espère pouvoir présenter la phase 2 d'ici la fin de l'année.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant, à qui je rappelle que, à son nouveau poste de ministre responsable des Affaires constitutionnelles, il a besoin de la confiance de tous les Canadiens.

Je demande donc au ministre de donner une réponse très claire à la Chambre et aux Canadiens au sujet d'une déclaration qu'il a faite publiquement le 14 mai à propos de M. Raymond Chrétien: «Il regrette évidemment ce qui s'est passé. Il m'a présenté des excuses et l'affaire en restera là.»

De toute évidence, le ministre savait certainement que cette déclaration n'était pas vraie, car il n'avait jamais parlé à M. Raymond. . .

M. le Président: La députée a dit que le ministre savait certainement que la déclaration n'était pas vraie. Il n'y a aucune différence entre dire cela et accuser le ministre d'être un menteur. Ce n'est pas une manière acceptable de poser les questions.

J'espère que la députée n'avait pas l'intention de porter une accusation comme celle-là, mais c'est l'impression qu'elle a donnée en s'exprimant comme elle l'a fait dans son entrée en matière. La députée peut poser sa question.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Le ministre maintient-il la déclaration qu'il a faite ce jour-là?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, personne n'est plus conscient que moi de la nécessité que tous les députés de la Chambre, à commencer par moi-même, méritent le respect et la confiance des Canadiens.

J'essaie de me comporter de manière à mériter et à conserver ce respect et cette confiance.

Des voix: Bravo!